

# CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2015

## COMPTE RENDU

### PRESENTS :

Pascal PONCET- Madeleine VEILLAS- Bernard MEIER- Emmanuelle BARLERIN - Daniel CHALOT - Michel COMPAGNAT- Jean Paul ROYER - Colette MELON - Dominique VIETTI - Clare VERNIN - Mickaël DAUSSY - Jean Michel BRISSAY-CHATRE - Urielle GONARD

### ABSENTS Excusés:

Nicolas OSSEDAT (procuration donnée à Pascal PONCET) - Nathalie OSSEDAT

### 1/COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL : erreur dans les présents

Monsieur le Maire souligne les erreurs qui figuraient dans la dénomination des présents et absents au sein du compte rendu du précédent conseil municipal :

- il fallait lire dans les présents *Colette* MELON en lieu et place de *Dominique* MELON,
- Nicolas OSSEDAT était bien présent ( il a été oublié dans la liste des présents),
- Michel COMPAGNAT était absent et représenté par procuration donnée à Jean Paul ROYER (il figure dans la liste des absents et dans la liste des présents).

### 2/ BIBLIOTHEQUE : TRANSFERT (cf conseil municipal du 26/06/2015)

Monsieur le Maire rappelle la solution étudiée lors du précédent conseil municipal consistant à transférer la bibliothèque municipale de la rue de Vichy à la rue de Thiers au sein d'un immeuble abritant, à ce jour en rez de chaussée, Groupama et un cabinet médical.

Il s'agissait de s'inscrire dans un projet privé qui aurait pu réserver une partie du rez de chaussée de l'immeuble à une fonction de bibliothèque.

Le Maire indique avoir fait part au porteur de projet des débats qui avaient animé le conseil du 26 juin dernier suite à la présentation de l'aménagement envisageable.

Prenant en compte le manque d'unanimité autour de la solution évoquée, le porteur de projet retire sa proposition tout en précisant qu'il poursuit sa démarche d'acquisition et de réflexion quant à l'affectation des volumes et des surfaces de l'immeuble.

Le conseil prend note et n'a donc pas à voter.

### 3/ RUE DU MONTEILLARD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a négocié avec Monsieur Goutorbe un recul (sur une zone) de son mur de clôture en cours de construction en lieu et place d'une imposante haie. Il s'agit d'un mur d'enceinte de sa propriété implanté en bordure de la rue du Monteillard et soutenant celle-ci.

Monsieur Goutorbe a accepté la proposition du Maire consistant à donner, sur une zone, un peu plus de largeur à la voie et ainsi satisfaction aux riverains.

### 4/ ORGUE CAVAILLE-COLL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'autorisation de commencer les importants travaux d'entretien sur l'orgue CAVAILLE-COLL de l'église a été délivrée par la DRAC. Ces travaux pourraient se réaliser cet automne (environ 15 000 euros).

Ces travaux sont principalement financés par la paroisse et l'association ARMEL .

La commune participera à hauteur de 3000.00 €.

Diverses subventions et aides sont espérées : enveloppe parlementaire, DRAC, Conseil Départemental.

## 5/ SNACK - CAMPING - PISCINE

Emmanuelle BARLERIN dresse un bilan de l'activité du snack, du camping et de la piscine (plutôt satisfaisant compte tenu de la météo).

Elle fait part d'adaptations des missions de Mme et M. Rothey salariés durant 4 mois pour la tenue du snack et du camping. Celles-ci font suite à une renégociation du contenu des tâches prenant en compte la situation constatée depuis l'ouverture et des discussions avec Mme et M. Rothey.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que Madame Bernadette BALICHARD chargée de l'entretien des locaux de la piscine assurait aussi, les années précédentes, le remplacement de Madame MOUSSE Odile pendant ses congés d'été pour l'entretien des locaux de la mairie. Cette année, ce remplacement va être confié à Madame Aurélie BALICHARD. Un contrat de travail sera signé avec cette dernière. (Unanimité)

## 6/ PARCELLES INDUSTRIELLES BONCHE - INNOVEX

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a eu l'opportunité de rencontrer Rémy VINCENT, directeur territorial d'EPORA.

EPORA est un établissement public chargé notamment de réhabiliter des friches industrielles afin qu'elles soient requalifiées en sites susceptibles d'intéresser les entreprises.

Pascal PONCET a présenté à Monsieur VINCENT les sites «Bonche» et «Innovex».

EPORA pourrait acheter ces sites, y faire les travaux nécessaires et commercialiser, au côté de la commune, des lots réhabilités. Il faudrait cependant que la commune signe une convention engageant celle-ci au rachat des zones invendues au bout d'environ 6 années (voire moins suivant les termes de la convention).

Le risque est jugé trop important pour la commune mais il est cependant envisagé de commander une étude : expertise des tènements, diagnostics, opportunités et potentialités ...

Cette étude pourrait être prise en charge à hauteur de 80% par l'établissement public EPORA.

Le Maire indique que cette étude peut aussi s'avérer intéressante dans la perspective de l'intégration de la commune au sein d'une nouvelle intercommunalité (loi NOTRe). La nouvelle intercommunalité aura certainement à faire un état des lieux du potentiel économique des communes membres. Il sera alors intéressant de disposer d'éléments sérieux.

EPORA devrait proposer cet automne une convention pour réaliser cette étude. Le sujet reviendra alors en débat au conseil municipal.

## 7/ STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire informe conseil municipal des remarques faites récemment par l'ONEMA (Police de l'eau) quant aux rejets de la fromagerie qui sont jugés très importants et qui impactent lourdement la STEP faisant parfois fonctionner celle-ci à pleine capacité.

Il est cependant noté que la qualité des rejets vers le milieu naturel reste bonne.

La fromagerie, alertée sur cette situation, modifie actuellement son installation de pré-traitement afin d'améliorer ses rejets. Son responsable n'exclut d'ailleurs pas hypothèse d'un traitement plus global et plus performant, repensé dans la perspective d'une extension de la fromagerie qui pourrait s'avérer un jour nécessaire compte tenu de l'activité.

La Mage (service d'assistance du Conseil Départemental) et le constructeur (Lyonnaise des eaux) étudient également la question et apportent leur analyse (Lyonnaise des Eaux ne partage pas toutes les conclusions de l'ONEMA).

## **8/ LOI NOTRe : (NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE) impacts sur l'intercommunalité**

Monsieur le Maire rappelle que cette loi concerne notamment la réforme de l'intercommunalité. Elle porte désormais à 15 000 habitants le seuil minimum pour les communautés de communes (quelques exceptions sont à noter).

Il est rappelé le souhait de la commune de St Just d'intégrer Roannais agglomération : Roanne est la sous-préfecture, le nouveau canton « s'étire » dans le roannais, St Just appartient au SCOT du Roannais, la maison de retraite a travaillé avec l'hôpital de Roanne et est encore appelée à travailler avec cet établissement, les gens sont hospitalisés souvent dans les établissements du roannais, les élèves des collèges vont souvent au lycée à Roanne, les associations évoluent souvent dans le roannais (foot ...) D'autres arguments peuvent encore être avancés (bassin de vie ...).

Saint Priest la Prugne et Crémeaux ont le même souhait que St Just.

Les autres communes de la CCPU envisagent d'autres solutions et notamment un regroupement avec Val d'Aix (Saint Germain Laval) et Le Haut Forez (Noirétable).

Le Préfet de la Loire devrait statuer en 2016 quant à l'intercommunalité que devra intégrer la commune de Saint Just en Chevalet et les autres communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (sachant qu'il n'est pas obligatoire que toutes les communes de la CCPU rejoignent la même intercommunalité).

## **9/ COCS (Contrat avec le Conseil Départemental)**

Monsieur le Maire rappelle les projets que le conseil avait souhaité intégrer dans le COCS (Travaux à l'école, aménagement des places, camping). Il évoque plus en détail le camping municipal et les travaux prévus sur le bâtiment sanitaires : accessibilité handicapé et réalisation sanitaires/douches handicapés afin d'obtenir un classement 2 étoiles nouvelles normes.

Il s'avère que :

- les travaux vont principalement être réalisés par l'équipe technique municipale,
- que le Conseil Départemental exige d'autres travaux sur le site en complément si l'on veut sa participation financière.
- que ce projet, non encore abouti, empêche la signature du COCS et donc le versement des subventions départementales relatives aux travaux d'aménagement des places de la conche et de Rochetaillée.

Eu égard aux éléments évoqués ci-dessus, il est décidé, à l'unanimité, de retirer ce projet du COCS.

## **10/ AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP) :**

Monsieur le Maire rappelle que l'agenda d'accessibilité programmée est en cours d'élaboration par APAVE et devrait-nous être remis fin août. Il concerne tous les établissements de la commune qui reçoivent du public (accessibilité handicapé). Il faudra valider ce document et établir une programmation de travaux à transmettre aux services de l'état avant le 27 septembre prochain. Il convient donc de fixer le prochain conseil avant cette date : la date du vendredi 18 septembre 2015 est retenue.

## **11/ LA POSTE**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale qu'il est convié à une réunion le 28 août prochain en sous préfecture de Roanne afin d'étudier une possible mutualisation du bâtiment de la poste avec d'autres services. A suivre ...

## 12/ ETABLISSEMENTS FRATY : ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire présente le dossier réalisé par la scierie FRATY qui identifie l'établissement comme installation classée pour la protection de l'environnement. Ce dossier est soumis à enquête publique (affichage) et à avis des communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation. C'est le cas de Saint Just en Chevalet. Il s'agit d'une simple mise à jour de la situation administrative de l'entreprise sur cet aspect.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## 13/ DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à faire une décision modificative afin de provisionner les comptes 673 et 2168/12-03 du budget M14 2015.

## 14/ UTILISATION BUVETTE ET TRIBUNE STADE DU VERDILLE

Il est décidé à l'unanimité de porter le tarif de location de l'équipement (tarif datant de 2008) à 60 € en maintenant le principe de reversement de 20 € au club de football qui met à disposition ses équipements ( bancs, tables, frigidaire, cuisinière...).

Nota : Il est constaté une forte utilisation de cet équipement notamment en période estivale.

## QUESTIONS DIVERSES

En fin de séance différents sujets ont été abordés :

- Projet d'animation en direction des jeunes :

Le Maire indique avoir été contacté par Nicolas MOUSSERIN porteur d'un projet d'animation en direction des jeunes de St Just et des communes voisines.

Monsieur le Maire indique qu'il recevra Nicolas MOUSSERIN en septembre en présence du Président de la CCPU et de son responsable « action enfance jeunesse » pour étudier la proposition.

- Association des Maires de France :

l'AMF propose une journée d'action "j'aime ma commune" le 19 septembre prochain visant à défendre les communes et à dénoncer notamment la baisse des dotations.

- Horaires du secrétariat de mairie en août :

Le secrétariat de mairie est, comme chaque année, fermé les samedis du mois d'août .Cette année il sera également fermé les mercredis après midi à partir du 12 Août.

- Enquête publique :

L'enquête publique relative au déclassement d'un petit délaissé de voirie situé au lieu-dit la Piloncherie (en vue d'une vente au profit de riverains) se déroulera deuxième quinzaine d'octobre.

- L'art à St Just :

Le Maire évoque son entretien avec Monsieur KROLIKOSKI artiste à St Just «chez Labouré».

Monsieur KROLIKOSKI rappelle ses créations et indique qu'il serait heureux si la commune montrait de l'intérêt pour ses œuvres en développant l'idée d'une acquisition de l'une d'entre elles ou d'une commande spécifique qu'il est prêt à étudier.

- Fête patronale :

Emmanuelle BARLERIN dévoile le programme de la fête patronale. Elle invite également les bonnes volontés à rejoindre le Comité des Fêtes qu'elle préside.

La séance est levée à 22 H 00.